



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
MATERNEL ET PRIMAIRE

REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS  
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

REPUBLIQUE DU BENIN

## ARRETE INTERMINISTERIEL

ANNEE 2022 n° 090 /MEMP/MESTFP/DC/SGM/DIIP/DEP/DEM/DEC/DIPIQ/DESG/  
DESTFP/SA042SGG22, FIXANT LE CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2022-2023  
DANS LES ETABLISSEMENTS DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL, PRIMAIRE,  
SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

### LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS MATERNEL ET PRIMAIRE ET LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003, portant Orientation de l'Education Nationale en République du Bénin telle que modifiée par la loi 2005-33 du 06 octobre 2005 ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2021-257 du 25 mai 2021, portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021, fixant la structure-type des Ministères ;
- vu le décret n° 2021-569 du 03 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu le décret n° 2021-570 du 03 novembre 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu le décret n° 2018-395 du 29 août 2018, portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de l'Education ;
- vu l'arrêté n° 2021/037/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEP/SA/024SGG21 du 13 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Primaire ;
- vu l'arrêté n° 2021/032/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DIIP/SP/025SGG21 du 11 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Inspection et de l'Innovation Pédagogiques ;
- vu l'arrêté n° 2021/036/MEMP/DC/SGM/CTJ/DAF/DEM/SA/023SGG21 du 13 août 2021, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Maternel ;



- vu l'arrêté n° 004/MESTFP/DC/SGM/DESG/SA/088SGG 17 du 17 janvier 2018, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Secondaire Général ;
- vu l'arrêté n° 104/MESTFP/DC/SGM/DETFP/SA/090SGG 17 du 27 octobre 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu l'arrêté n° 108/MESTFP/DC/SGM/DIPIQ/SA/059SGG 17 du 27 octobre 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction de l'Inspection Pédagogique, de l'Innovation et de la Qualité ;
- vu l'arrêté n° 294/MEMP/DC/SGM/DEC/SA/051SGG 16 du 11 décembre 2016, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire ;
- vu l'arrêté n° 002/MESTFP/DC/SGM/DEC/SA/001SGG18 du 12 janvier 2018, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction des Examens et Concours du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- vu l'arrêté interministériel année 2021 n°040/MEMP/MESTFP/DC/SGM/DIIP/DEP/DEM/DEC/DIPIQ/DESG/DETFP/SA/ 025 SGG 21 du 17 août 2021, portant calendrier de l'année scolaire 2021-2022 dans les établissements des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle en République du Bénin ;
- vu les conclusions de la séance de travail avec les organisations syndicales en date du 13 juillet 2022 ;
- vu l'avis n° 2022-0189/CNE/P/CQR/SE, du 30 août 2022 du Conseil National de l'Education ;
- sur proposition conjointe de la Directrice de l'Enseignement Maternel, du Directeur de l'Enseignement Primaire, du Directeur de l'Enseignement Secondaire Général, du Directeur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, des Inspecteurs Généraux Pédagogiques des Ministères (MEMP et MESTFP) et des Directeurs des Examens et Concours des Ministères (MEMP et MESTFP),

## ARRETENT

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans tous les établissements publics et privés des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle, à l'exception des lycées techniques agricoles et des centres de formation professionnelle et d'apprentissage, le calendrier scolaire 2022-2023 est fixé comme suit :

### A- PRE-RENTREE SCOLAIRE

Du lundi 12 septembre 2022 au vendredi 16 septembre 2022 (01 semaine).



## B- PREMIER TRIMESTRE

Du lundi 19 septembre 2022 au mercredi 21 décembre 2022, après les cours (13 semaines 03 jours).

### CONGES DE FIN DU PREMIER TRIMESTRE

Du mercredi 21 décembre 2022, après les cours, au mercredi 04 janvier 2023 inclus (02 semaines).

## C- DEUXIEME TRIMESTRE

Du jeudi 05 janvier 2023, au mercredi 05 avril 2023, après les cours (12 semaines).

### CONGES DE DETENTE

Du vendredi 17 février 2023, après les cours de l'après-midi, au dimanche 26 février 2023 inclus (01 semaine).

### CONGES DE FIN DU DEUXIEME TRIMESTRE

Du mercredi 05 avril 2023, après les cours, au mercredi 19 avril 2023 inclus (02 semaines).

## D- TROISIEME TRIMESTRE

Du jeudi 20 avril 2023 au vendredi 30 juin 2023, après les cours de l'après-midi (10 semaines 02 jours).

**Article 2** : Les grandes vacances sont fixées au vendredi 30 juin 2023, après les cours de l'après-midi. Elles prennent fin le dimanche 17 septembre 2023.

**Article 3** : Les activités pédagogiques reprennent effectivement dans tous les établissements scolaires publics et privés, le lundi 18 septembre 2023.

**Article 4** : Le calendrier des établissements techniques agricoles et celui des centres de formation professionnelle et d'apprentissage seront respectivement fixés par un arrêté.

**Article 5** : Tous les établissements scolaires publics et privés vaqueront les jours de fête et jours fériés ci-après :

### FETES ET JOURS FERIES DE L'ANNEE

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| ➤ Fête de la Toussaint :                 | mardi 1 <sup>er</sup> novembre 2022 |
| ➤ Fête des cultes et traditions du Bénin | mardi 10 janvier 2023               |
| ➤ Fête du travail                        | lundi 1 <sup>er</sup> mai 2023      |
| ➤ Fête de l'Ascension :                  | jeudi 18 mai 2023                   |
| ➤ Lundi de Pentecôte :                   | lundi 29 mai 2023                   |

Ils vaqueront également les autres jours déclarés fériés par le Ministre du Travail et de la Fonction Publique.

**Article 6** : Les Inspecteurs Généraux Pédagogiques des Ministères, la Directrice de l'Enseignement Maternel, le Directeur de l'Enseignement Primaire, le Directeur de l'Enseignement Secondaire Général, le Directeur de l'Enseignement Technique et de la

 3

Formation Professionnelle, les Directeurs des Examens et Concours sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté.

**Article 7 :** Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes les dispositions de l'arrêté interministériel année 2021 n°040/MEMP/MESTFP/DC/SGM/DIIP/DEP/DEM/DEC/DIPIQ/DESG/DETFP/SA/025SGG21 du 17 août 2021, portant calendrier de l'année scolaire 2021-2022 dans les établissements des enseignements maternel, primaire, secondaire général, technique et de la formation professionnelle en République du Bénin.

Il sera publié au journal officiel.

Porto-Novo, le 09/09/2022.



**Kouaro Yves CHABI.**  
Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle.



**Salimane KARIMOU.**  
Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.

**AMPLIATIONS :** JORB : 01 - PR : 02 - AN : 02 - CC : 02 - HCJ : 02 - CES : 02 - SGG : 02 - CNE : 02 - MEMP : 10 - MESTFP : 10 - AUTRES MINISTERES : 21 - DEPARTEMENTS : 12 - DIR/MINISTERES : 22 - DDEMP : 12 - OST : 06 - DDESTFP : 12 - SYNDICATS/MEMP : 10 - SYNDICATS/MESTFP : 10 - STP : 01 - FENAPEB : 01 - UNAPEB : 01 - PATRONNAT : 01 - CSPPR-SE : 01 - RP : 66 - ARCHIVES : 02.

*[Handwritten mark]*

*[Handwritten mark]*

